

PROJET DE LOI DOUANE LA RÉSERVE COMME SOLUTION MIRACLE !

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE A SOUHAITÉ PROFITER DE LA RÉÉCRITURE DE L'ART 60 POUR, SELON ELLE, "MODERNISER" LE CODE DES DOUANES EN FAISANT PASSER AU PARLEMENT UNE LOI SPÉCIFIQUE DOUANE : C'EST UNE PREMIÈRE !

On connaît l'usage détourné que fait usuellement l'Administration et le ministère du mot "moderniser" : il est pour eux synonyme de "restructuration" ou de "suppression d'emplois" ! Là, il faut reconnaître que visiblement, la doctrine évolue. Si certains articles du futur projet de loi viennent effectivement renforcer les pouvoirs du SEJF et de la DNRED face aux nouvelles réalités numériques (voir encadré), le cœur du projet de loi semble consister en une création surprise : **la Réserve Opérationnelle**.

Autant prévenir, c'est un miroir aux alouettes sensé permettre à nos services de compenser les sous-effectifs criants et les fortes surcharges de travail qui pèsent fortement sur l'ensemble des services douaniers qu'ils soient SU, CI/Viti, OP/CO ou AG.

LA RÉSERVE EN GUISE DE CACHE-MISÈRE

Officiellement la réserve opérationnelle sera constituée de citoyens volontaires et de douaniers retraités. Curieux mélange d'agents formés et expérimentés qui ont fait droit à leur juste retraite et de citoyens néophytes à qui il faudra tout montrer, tout expliquer le plus rapidement possible pour les envoyer suppléer nos manques d'agents sur un terrain, où ils seront, pour certains, armés....

ET si certains d'entre-nous pensent que ce sera une opportunité pour améliorer l'ordinaire au moment de la retraite, ils risquent d'être fortement déçus.

Non seulement la Directrice Générale nous avait confié, lors d'une précédente réunion, que les retraités des Douanes n'étaient pas son public cible, mais il faut aussi savoir que ce projet est initialement porté par le chef de la DNGCD et que notre direction de l'aéromaritime s'illustre aujourd'hui par sa capacité à écarter au maximum les douaniers pour recruter massivement des agents de l'extérieur.

LES PRINCIPALES DISPOSITIONS DU PROJET DE LOI

L'administration fera sa propre communication via Flash Info sur les évolutions législatives portées par le projet de loi Douane.

Outre la Réserve, nous retiendrons :

- L'adaptation des pouvoirs douaniers aux nouvelles réalités numériques avec notamment la VD Numérique, l'expérimentation de conservation pendant 4 mois des données LAPI et un pouvoir d'injonction aux opérateurs de plateformes en ligne du e-commerce.
- Une nouvelle procédure d'enquête autorisant la sonorisation et la captation d'images sous autorité du juge.
- La réforme du délit de blanchiment pour entre autres intégrer les délits en matière de Contributions Indirectes, couvrir la problématique des cryptomonnaies, et faciliter la retenue temporaire des sommes d'argent liquide.
- Les dispositions nécessaires pour l'adaptation des nouvelles mesures aux collectivités d'outre-mer et à la Nouvelle-Calédonie.

UNE FORCE COMPLÉMENTAIRE À MOINDRE COÛT !

C'est bien l'objectif affiché par la Directrice Générale. L'idée de la réserve est de renforcer les services OP/CO et SU connaissant un pic d'activité, les services ayant pour mission les contrôles migratoires ou de remplacer les agents partis à Frontex, et enfin créer un vivier de spécialistes dans le domaine de la maintenance aéromaritime. La réserve aura alors un effet magique pour la DG !

Chers collègues qui aujourd'hui êtes débordés par la charge de travail ou les missions contraintes : informaticiens, rédacteurs DG, DI ou DR, en charge du contrôle d'un PPF, moniteurs, agents des brigades et des bureaux... Arrêtez de vous plaindre ! Arrêtez de demander des effectifs ! Arrêtez de ronchonner ! Soyez modernes, faites appel à la réserve opérationnelle !

AUTANT DIRE QUE TOUT CELA SERA UNE VASTE FUMISTERIE ET UNE VÉRITABLE ARNAQUE OPÉRATIONNELLE.

Ce projet sera un échec majeur car l'Administration des douanes n'a pas un volume d'agents suffisant pour assumer un tel dispositif.

Non seulement les renforts ne viendront jamais, mais **ce projet porte en lui les germes d'un affaiblissement total de notre administration** :

- **Personne ne sait qui, quand et comment les réservistes seront formés et qui assurera la mise à jour de leurs connaissances et avec quel budget ?** Cette alerte est valable pour les missions OP/CO et CI avec une réglementation qui ne cesse d'évoluer mais aussi pour les missions SU avec le nécessaire entraînement au maniement des armes et des techniques TPCI.
- Les agents de **Paris Spécial** qui aujourd'hui assurent la mission de renfort seront mis en concurrence avec des mercenaires.
- Toutes les demandes de renfort en effectif pérenne seront refusées.
- Les garanties RTT ne seront plus respectées, faute d'information sur les autres métiers de ces réservistes. Il en résultera une **mise en danger juridique pour les chefs de service** qui les emploieront, notamment en cas d'accident du travail.
- Les réservistes auront un **statut précaire**, ils devront donc être d'une servilité totale s'ils veulent que leur mission ponctuelle soit renouvelée. Bonjour l'ambiance dans les services !

Au final, le projet de loi de modernisation de la douane, plutôt que de relancer notre administration qui est à bout de souffle à la suite des multiples réformes que nous subissons, porte le coup de grâce.

La réserve est une vraie "fausse bonne idée", elle permettra au DI de la DNGCD de continuer à faire ses courses en dehors de la Douane en y ajoutant en plus de la précarité. Pour les autres Directions, c'est perdant-perdant. Des promesses à peine déguisées d'effectifs à gogo pour tout le monde avec en vérité une cavalcade de désillusions à venir.

Une opération communication qui va irriter plutôt que soulager, qui va perturber plutôt que d'apaiser, qui va créer de la charge de travail en formation alors que nous n'avons déjà pas les moyens d'assurer celles de base pour tous, qui va introduire de la précarité alors que nous avons besoin de durable, enfin une mesure qui ne va qu'accentuer la fracture de nos services en douane au lieu de nous donner une véritable ambition et de véritables capacités de contrôles.

ET CE N'EST PAS FINI !

Le projet de loi habilite le gouvernement à engager un travail de recodification de la partie législative du code des douanes. Un travail de titans qui va prendre près de 3 ans ! Une fois passée l'assimilation du nouvel article 60 il nous faudra prochainement revoir l'ensemble du code des Douanes qui va être totalement réécrit et replanifié avec une partie législative et réglementaire ainsi que des articles qui vont tous être renumérotés.

ON N'EST PAS SORTI DE L'AUBERGE...

ART 60, LA FORMATION IMPOSSIBLE

L'administration ne l'avait pas caché, le timing entre la promulgation de la loi Douane et la formation des agents au nouvel article 60 était une équation impossible.

Durant la 1^{ère} quinzaine de juin, les 8 formateurs nationaux auront la lourde charge de former les 105 formateurs locaux (2 par DR) qui eux-mêmes, en cascade, devront former en juin et juillet les agents qui auront été considérés comme prioritaires dans la DR ! Pour tous les autres on s'oriente vers une e-formation !

La CFDT Douane n'a jamais caché sa perplexité sur la e-formation. L'urgence ne doit pas laisser place à la facilité.

Nous demandons que la e-formation soit à terme complétée par une véritable formation en présentiel, qui seule, garantira la bonne assimilation des enjeux de ce nouvel article 60.